

FIN DE LA GREVE DU G. T. R.

La grève des conducteurs et employés des trains de la Cie du Grand-Tronc a heureusement pris fin pour le bien général du pays.

Quand on examine les clauses de l'arrangement qui a mis fin à la grève, on ne peut s'empêcher de se demander pour quelle raison les employés ont abandonné le service des trains le 18 juillet.

Ce sont les termes mêmes des propositions acceptées par le président du G. T. R. avant la déclaration de grève qui ont été repris pour en assurer la fin. Ces propositions étaient celles du bureau de conciliation. Il est curieux tout au moins que les chefs des ouvriers qui n'avaient pas trouvé acceptable la décision du bureau de conciliation au moment où elle fut rendue, se soient rendus compte quinze jours après qu'elle était réellement raisonnable.

Pour être juste, il faut dire que les conducteurs et employés des trains ont obtenu que leurs salaires seraient modifiés d'après l'échelle-étalon de la partie est à partir du 1er janvier 1912 ou lieu du 1er janvier 1913. Mais, c'est un point qu'il aurait été facile d'ajuster sans qu'il soit besoin de déclarer la grève.

Jamais grève n'a été moins justifiée; jamais des chefs d'ouvriers n'ont eu moins de raison d'ordonner à leurs hommes de cesser le travail. Le peu qu'ils ont obtenu, et qu'ils auraient pu obtenir sans grève, ne compensera pas les pertes qu'ont subies les hommes privés de leur emploi et celles occasionnées au commerce dans toute l'étendue du pays.

Les employés sont actuellement tout à la joie d'être retournés au travail; dans quelques jours ils se demanderont pourquoi ils l'avaient quitté.

DES RELATIONS ENTRE MANUFACTURIERS, MARCHANDS DE GROS ET DETAILLANTS

Une lettre intéressante

Nous donnons ci-dessous la traduction d'une lettre que M. Hugh Blain, le nouveau président de la "Dominion Wholesale Grocers' Guild", a adressée à tous les membres de ladite Guilde.

Il est bon que les marchands de détail en prennent connaissance. Dans ces derniers temps il y a eu dans différentes provinces des conventions de commerçants en gros et de marchands détaillants.

Les lecteurs du PRIX COURANT ont été tenus au courant de ce qui s'est passé dans ces diverses conventions et s'ils veulent bien s'en souvenir la note dominante dans chacune de ces réunions, a été la nécessité d'une entente cordiale entre le commerce de gros et le commerce de détail.

On verra par la lettre ci-dessous, que le nouveau président de la "Dominion

Wholesale Grocers' Guild" revient sur cette idée dont il se fait l'avocat.

Maintenant que l'Association des Marchands-Détaillants du Canada possède une charte fédérale qui lui permet d'étendre ses ramifications dans tout le Canada, il lui est facile de former des comités comme l'indique M. Hugh Blain, des comités provinciaux aussi bien qu'un Comité fédéral, qui faciliteraient les relations entre marchands de gros et marchands de détail et leur permettraient de travailler à l'unisson dans l'intérêt du commerce entier.

Bientôt tous les Epiciers de Gros feront partie de la Dominion Guild. Ils savent maintenant pouvoir légalement s'entendre avec leurs collègues sans s'exposer à des poursuites futiles et coûteuses. Leur intérêt leur commande de s'unir et ils le comprennent trop pour ne pas s'organiser fortement.

Les marchands-détaillants n'ont pas un intérêt moindre à s'organiser et à faire de leur Association une puissante fraternité commerciale qui les englobe tous pour le bien de tous en général et de chacun en particulier.

Qu'ils lisent donc la lettre ci-dessous et comprennent les avantages qui découlent de l'Association et de la bonne entente entre commerçants:

Toronto, 30 Juin 1910.

Cher Monsieur,

Je prends la liberté de remercier les membres présents à l'Assemblée Annuelle des Epiciers de Gros, à Montréal, de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant Président de la "Dominion Wholesale Grocers' Guild", honneur que j'apprécie hautement, d'autant plus qu'il m'a été conféré alors que j'étais absent et sans que je m'y attende ou que je l'aie aucunement sollicité.

Dans ces circonstances, je sens qu'il est de mon devoir d'accepter et de remercier cordialement les membres de la Guilde de cette marque de confiance.

En prenant possession de ma charge, je me plais à reconnaître que jamais dans notre histoire commerciale les conditions n'ont été aussi favorables pour placer le commerce d'Épicerie sur une base honnête et satisfaisante. Le public en général reconnaît plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, l'importance du commerce d'Épicerie comme facteur vital relativement à la santé publique; et, avec la législation que veut établir le Gouvernement du Dominion, le commerce sera en mesure de mieux garantir au public la pureté des articles alimentaires. Une loi récente rendant criminels les rabais secrets, et de même qu'une décision des tribunaux, donné plus de force au commerce et l'a mis en mesure d'exiger une adhérence rigide aux principes les plus élevés de la morale en affaires.

Le "Contrat de Vente des Manufacturiers", accompagné de la déclaration vo-

lontaire qui en assure l'exécution, a été approuvé et adopté par la Guilde des Epiciers de Gros du Dominion comme une suprême délivrance pour tout le commerce du Canada. Le devoir de ses officiers et de ses membres est de veiller désormais à ce que chaque partie de la machine que nous possédons soit constamment en mouvement afin d'obtenir toute la mesure des bienfaits qui doivent résulter de ce plan unique de protection. L'honnête homme verra avec satisfaction qu'on y tiendra la main d'une façon rigide, tandis que l'individu malhonnête devra tôt ou tard sentir ses justes coups. Je sollicite vivement l'active coopération de chacun des membres de la Guilde pour qu'il s'efforce sincèrement de placer le commerce d'Épicerie sur des bases satisfaisantes et honnêtes.

Je désirerais faire ressortir la dépense énorme de temps et d'argent qu'il en a coûté aux membres de la Guilde pour mettre le commerce d'Épicerie sur le pied qu'il occupe aujourd'hui, et avancer cette prétention que seuls, les membres de la Guilde devraient profiter des avantages spéciaux qui en découlent.

En plus de la préparation et de la révision deux fois l'an des livres de tarifs égaillés sur le sucre, pendant les douze dernières années, qui ont coûté des milliers de dollars (ainsi que de toutes les autres dépenses incidentes, nécessaires à une bonne organisation), le procès récent contre la Guilde a coûté à la Guilde plus de \$12,000 et, tout cela pour prouver au public que nos méthodes sont justes, honorables et nécessaires aux intérêts du commerce. D'après une telle expérience, alors que je serais heureux de servir et avec le même plaisir et de la même manière tous ceux qui sont dans les affaires, je ne puis comprendre ni admettre que je devrais travailler pour ceux qui n'ont pas contribué d'un sou à ces dépenses et paraissent si indifférents à nos intérêts en tant que membres de la communauté commerciale.

Comme distributeurs des produits des manufacturiers, il convient que nous justifions de la raison de notre existence. Nous entendons souvent des ignorants dire: "Finissons-en avec les intermédiaires et épargnons les profits qu'ils font". Cela sonne bien pour un esprit superficiel. S'il en juge d'après un cas isolé, il en conclut que la question entière est résolue d'accord avec sa propre opinion. Quelque manufacturier a vendu une forte quantité de ses produits à prix réduits à un détaillier particulier. Ce détaillier a probablement aussi coupé le prix au consommateur qui obtient ainsi les marchandises à un prix moindre que le prix régulier. Notre individu aux idées socialistes, ennemi de l'intermédiaire saute sur cette conclusion que le consommateur achète meilleur marché, parce que le manufacturier vend directement au détaillier.

Mettons le télescope de l'expérience de